

[Accueil](#)
[Revenir à l'accueil](#)
[Collection](#)
[Les Lettres amoureuses dans d'autres œuvres de Pasquier](#)
[Collection](#)
[1586 A. L'Angelier Les Lettres d'Estienne Pasquier](#)
[Item](#)
[\[1586_L'Angelier_Lettres_L1\] Puisque d'une si prompte volonté \(Lettre XVIII\)](#)

[1586_L'Angelier_Lettres_L1] Puisque d'une si prompte volonté (Lettre XVIII)

Auteurs : Pasquier, Étienne

Informations générales

Titre de la notice [1586_L'Angelier_Lettres_L1] Puisque d'une si prompte volonté (Lettre XVIII)

Auteur(s) Pasquier, Étienne

Informations sur l'édition et sur l'exemplaire

Date de publication 1586

Lieu de publication Paris

Langue Français

Localisation de l'exemplaire Gand (BE), Bibliothèque universitaire de Gand,

BIB.BL.001957 ; lien vers l'exemplaire numérisé

: <https://books.google.be/books?vid=GENT900000010220>

Les mots clés

[lettre](#)

Les relations du document

Collection 1555 V. Sertenas Recueil des rymes et proses de E. P. - Epistres

Cette lettre est une reproduction de :

[\[1555_Sertenas REP_Ep.\] Ma dame, puisque d'une si prompte volonté](#)

La lettre X des Epistres est insérée dans le recueil de la correspondance de Pasquier

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur la notice

Auteur de la notice Lagnena, Michela

Éditeur Michela Lagnena, Université Ca' Foscari et Université Sorbonne Nouvelle & Projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légales Projet Pasquier Amoureux ? (Michela Lagnena, Anne Réach-Ngô, Magda Campanini) ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Notice créée par [Michela Lagnena](#) Notice créée le 04/03/2021 Dernière modification le 15/03/2022

plume au papier, esperant que toute ma temerité se-
roit couverte & effacée, par vostre debonnaireté,
sous la protection de laquelle ic suis forcé me ren-
dre: sans vostre pretédr ce neantmoins faire tort à la
Croix, de la volonté duquel dispensez cōme de la vo-
stre. Mais vous sçavez que si par vn commun accord
de nature les volōtez de luy & moy se sont vnies en-
semblement, que luy s'estant voué à vous, il me se-
roit impossible m'exempter de vostre seruice. A
la poursuite duquel i'espere me porter en telle for-
te, que cestuy mien amy & moy diuiserons noz offi-
ces sans aucune jaloufie : luy , en esperance d'un jour
auoir en vous telle part comme sa deuotion mérite:
& moy en perpetuelle contemplation & plaisir du
contentement que ie pense que receuez lvn de l'autre
de voz affections reciproques. Ausquelles ie prie
Dieu vous donner tel accomplissement, que tout au-
tre voulant faire estat d'amour, apprenne par vostre
exemple aimer de penſee & de cœur. Duquel, ma Da-
moiselle, ie me recommande du tout à vostre bonne
grace. A Dieu.

A Madame de.

Plus que d'une si prompte volonté auez ceste lettre
est par force de grammaire
et seulement à vue de la
mme d'honneur, tant osé entreprendre sus vous & sus vostre
honneur, que de soliciter en mon absence ce
mien serviteur, lequel mandastes hier querir, pour le
trouver aujourd'huy du matin à vostre leuer (qui est,

L. LIVRE DES LETTRES

comme il est facile à voir, & comme ic suis tres-ieur,
pour luy faire part de vostre meilleur) ie le vous ay
bien voulu enuoier pour ne vous def-obeir , & sem-
blablement la presente, comme cheualier d'honneur
de toutes Dames, entre lesquelles si par le passé ic
vous auois toufiours en bonne estime & reputatiō,
ie vous veux bien à present aduiser que ic ne trouue
ce tout bon ny honnesté. Et m'en rapporteray à la
commune de toutes femmes faisans profession de
vertu. Ains me semble , puis qui si avant vouliez las-
cher les resnes à voz passions, que deuiez choisir heu-
re plus deuē, sans encourir tel scandal , & vous adres-
ser à homme de plus grand merite, & d'autre calibre,
que celuy duquel ne sçauriez receuoir que toute hō-
te & vergongne. Et combien que iamais ne m'entra
en l'esprit vouloir chose que ic sceusse redôder à vo-
stre def-avantage , & où ic l'entreprendray , ce sera à
mon grand regret. Toutesfois voiant que vous ou-
bliez si avant , aussi m'oublieray-ic à ce coup: non
soubs aucune esperance de maculer vostre honneur,
ains pour la seule enuie que i'ay de le maintenir con-
tre vous mesme, que ic voy si aduantageuse à le pro-
sterner. Ic ne doute point sus ces erres que ne me
mettiez en jeu l'amour n'auoir acception de per-
sonnes. Car telle est la commune excuse des amas. Mais
laissant telles disputes en arriere , qui me semblent ge-
rir plus en la parole qu'en l'effect , ic me suis resolu
(pour la grande obligation dont ic demeure redeua-
ble enuers toutes les prudfemmes) prendre la cause
de vostre

de vostre honneur, à l'encontre de vostre desordonnée volonté : laquelle ie maintiendray contre tous à tres-grand tort vouloir tacher & maculer chose si precieuse à l'endroit d'homme de si peu de valeur, le neſçay s'il s'offrira cheualier qui se mette de vostre party: toutesfois s'il s'en rencontro, il trouuera en moy hōme qui l'en pourra faire repentir: tant est ma querelle iuste, en laquelle si iene pēlois vous porter plus de faueur & d'amitié, que vous mesme ne vous portez, iamais ne me fusse ingeré à la poursuite. Pourtant vous suppliray-je tres-humblement ne m'en ſçauoir maltaient. Car par ce seul effet pouuez vous allez amplement cognoistre en quelle sorte i entreprendrois la defense de vostre honneur à l'endroit des estrangers, vnu que contre vous mesmes ie m'estudie le defendre. Et si ie ne puis impetrer tant de grace de vous de penser que tout ce que ie braffe est ſeulement moyenné pour vostre aduantage. ie me ſoubmettray à la mercy du temps, lequel (comme i'espere) vous pourra quelque iour faire trouuer doux, ce que peut eſtre pour le present trouuerez de trop aigre digestion. Et de ce en ſuppliray-je le hault Dieu, lequel ſeul ie prieray teſmoigner de ma ſincere affection. Vous protestat, Madame, par celuy mesme Dieu que ie viens d'appeller en teſmoin, que ny maligne jalouſie, ny outrecuidée volonté (quelque cas que de prime face il vous puiffe ſembler) ne m'ot appellé à vne ſi haute entreprize. Laquelle ie me delibere parfournir & mettre à fin, ſi Dieu plaift, incon-

H

I. LIVRE DES LET. DE E. PASQUIER.

tiné que m'aurez mis homme sus champ pour soustenir vostre querelle. Et sera l'issuë de ce combat telle, qu'en tout euement receuray vn extreme contentement. Car où il ne plaira à fortune fauoriser le succéz de ceste mienné volonté, quelle extremité de plaisir penser vous que ic receuray, me voyant vaincu & mis ius, pour retoutner ceste victoire à l'illustration de vostre renom & louange? Et là où il plaira à Dieu m'envoyer le dessus : pour le moins vous pourrez vous vanter en tous lieux auoir vn seruiteur en moy, plus soucieux de vostre honneur que de vous mesmes. Ainsi à bien bon & iuste droit me retiendrez-vous des vostres. Je m'estendrois sur ce, en plus long propos, si ic ne craignois encourir en vostre endroit l'opinion de grand parleur, & petit executeur. Or pour ne demeurer tel envers vous, aduisez (Madame) de rechef, Cheualier propre pour se soubmettre au hazard de ce combat, auquel ic vous penseray defendre : car telle est la deliberation de celuy qui vous est destiné de tous temps. Le Cheualier du parc d'honneur, 1552.

